

DOSSIER DE PRE-INSCRIPTION EN COURS D'ETUDES - 1^{ER} CYCLE – BLOC2-BLOC3 BACHELOR 2 – BACHELOR 3 – 2024-2025

Les préinscriptions pour une demande d'admission en cours d'études se feront UNIQUEMENT en ligne à partir du **19/02/24 jusqu'au 14/06/2024 inclus** : **Pas d'envoi postal !**

LE LIEN DES PREINSCRIPTIONS SERA DISPONIBLE A PARTIR DU 19 FEVRIER 2024 SUR LE SITE DE L'ERG (www.erg.be)

Pour toutes questions relatives à la préinscription, veuillez envoyer un mail à l'adresse suivante : aec-vae@erg.be

Pour les étudiant.e.s diplômé.e.s en Belgique

- Copie certifiée conforme du CESS homologué
- Composition de famille récente (*uniquement pour les étudiant.e.s étranger.ère.s résidant en Belgique*).

Pour les étudiant.e.s diplômé.e.s à l'ETRANGER européen.ne.s et HORS Union Européenne (HUE)

- Copie certifiée conforme du Baccalauréat **ET** le relevé de notes (*ou diplôme national,...*)
- **Equivalence du Baccalauréat ou du Diplôme du secondaire/National** obtenu à l'étranger par le Service des Equivalences de la Fédération Wallonie-Bruxelles : www.equivalences.cfwb.be
 - soit la **preuve de l'envoi** (par recommandé - faire une copie du dossier avant l'envoi),
 - soit l'**attestation de dépôt du dossier** administratif au service des équivalences,
 - soit l'**équivalence**, si vous l'avez déjà reçue.
- Pour les **étudiant.e.s étranger.ère.s de nationalité H.U.E.** et non assimilé.e.s fournir un visa d'étudiant.e et fournir une preuve de la demande de carte de séjour, celle-ci doit être introduite au plus tard le **01/11/2024**.

Attention : EQUIVALENCE document indispensable pour étudier en Belgique

Equivalence du diplôme étranger : Il est indispensable d'envoyer avant le **15/07/2024** par courrier recommandé le dossier complet de la demande d'équivalence du diplôme étranger au Ministère – Service des Équivalences (DGEO – rue Adolphe Lavallée, 1 – 1080 Bruxelles). Pour tous renseignements concernant cette procédure, référez-vous aux indications de l'autorité compétente : www.equivalences.cfwb.be.

Possibilité de DEROGATION, veuillez vous référer sur le site des équivalences (procédure administrative, possibilité de dérogation)

ATTENTION : Un rendez-vous au service des équivalences ne vaut pas comme dépôt du dossier

Pour TOU.TE.S LES ETUDIANT.E.S diplômé.e.s (Belges ou Etranger.ère.s)

- Copie d'une pièce d'identité **VALIDE** (carte d'identité recto/verso ou passeport).
 - Pour les **étudiant.e.s de nationalité H.U.E.** et non assimilé.e.s, la demande de carte de séjour doit être introduite au plus tard le **01/11/2024**
- Un extrait d'acte de naissance original. (*Pas de copie du carnet de mariage des parents*)
- 1 photos d'identité récente.
- Copie certifiée conforme **des diplômes d'enseignement supérieur** obtenus et **les relevés de notes de l'ensemble du cursus (+ nombre de crédits obtenus)**
- Programmes des cours (descriptifs détaillés des cours : contenu, crédits-ECTS, volume horaire) certifiés exacts par l'établissement scolaire.
- **Uniquement pour les étudiant.e.s ayant déjà entrepris des études supérieures en Belgique**
 - **Attestation d'acquittement de toute créance/attestation de non solde** à demander à la dernière école supérieure fréquentée en Belgique attestant que vous n'avez aucune dette envers elle.
 - **L'attestation du « Bilan de santé »** à demander à la dernière école supérieure fréquentée **en Belgique** (pas de certificat médical du médecin de famille ou autre).
- compléter la fiche des activités antérieures après l'obtention du CESS ou Bac ou diplôme étranger

- Les attestations justifiant **TOUTES les activités après l'obtention du diplôme du secondaire- Baccalauréat jusqu'à l'inscription dans notre école.**
 - Si études supérieures : **attestation de fréquentation antérieure (avec date d'entrée et de sortie), résultats obtenus, crédits et tous les relevés de notes.** Les attestations « simple » ou « certificats de scolarité » ne sont **PAS VALABLES**. Pour les **écoles Préparatoire** (Prep Arts, Prép'art, atelier de Sèvres, ou autres écoles préparatoires) attestation de « **REUSSITE** » avec un résultat.
 - Si travail : **contrats de travail détaillés avec date d'entrée et de sortie, le nombre d'heures effectué et fiche de paie.**
 - Si voyage : **billets d'avion, billets de train, attestation de séjour linguistique et tout autre document prouvant le déplacement,...**
 - Si demandeur.se d'emploi : (en Belgique)
 - ☞ Actiris : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi Après études A 23 J » et demandez à l'ONEM une attestation.
 - ☞ FOREM : obtenez « l'attestation d'inscription comme demandeur d'emploi après études A 236 » et demandez à l'ORBEM une attestation
 - Si au Chômage :
 - ☞ demandez à l'ONEM ou l'ORBEM une « attestation de non délivrance de dispense de pointage pour reprise d'études ». Demande de dispenses pour suivre des études de plein exercice (en Belgique)
 - ☞ attestation de « Pôle emploi » (en France)
 - ☞ Allocations familiales : attestations des allocations familiales « arrêt des études »
- **Compléter la déclaration sur l'honneur si aucun document à l'appui (datée et signée par l'étudiant.e)**
- Composition de famille récente (*uniquement pour les étudiant.e.s étranger.ère.s résidant en Belgique*).
- **Preuve de paiement des frais relatifs à l'épreuve d'admission : 100 €** (*non remboursables et non déduit des frais de scolarité en cas de réussite*) sur le compte : IBAN BE37 3100 1908 3828 – BIC BBRU BEBB, au nom : Comité Organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles asbl, rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles. En communication : **Nom & Prénom de l'étudiant.e.** **Pas de carte de crédit, ni de chèque.**

Le détail des frais d'inscription vous seront remis dès la rentrée académique 2024-2025

UNE FOIS VOTRE INSCRIPTION VALIDÉE, VOUS RECEVREZ UN RENDEZ-VOUS POUR UN ENTRETIEN.

Dates de pré-inscription

Du 19/02 au 14/06 inclus

L'erg sera fermée du 15/07 au 15/08

Épreuve d'admission en cours d'études Bloc2-Bloc3 - 1^{er} Cycle

Du 22/08 et 23/08 (sur rendez-vous individuel – **sous réserve de modifications**)

L'épreuve d'admission comporte deux parties :

a / *Un entretien avec des enseignant.e.s d'atelier et de cours théoriques*

b / *Présentation de travaux récents réalisés par le/la candidat.e*

Les modalités des épreuves d'admission vous seront communiquées ultérieurement.

Sous réserve de modifications